

**Anniversaire de 40 ans de MEDEL
Strasbourg, 3 juin 2025**

Intervention de *George Stavropoulos*

C'est avec un grand plaisir et en même temps une grande émotion, en tant qu'un de fondateurs de MEDEL, de participer à la célébration des 40 ans depuis la création de notre organisation judiciaire européenne. Je me souviens toujours notre première Assemblée générale le 29.11.1987 à Paris et de mon mandat au sein du premier Bureau pour la période 1987 à 1989, sous la présidence d'un juge éminent, philosophe et militant aussi, qui malheureusement n'est pas plus entre nous, le Belge Christian Wettinck. Il n'est pas le seul absent entre nos anciens collègues. Mais, c'était Christian, cette personnalité importante, qui a donné un prestige particulier à notre organisation européenne nouvellement créée. J'avais alors participé au Bureau, au nom des juges grecs à titre personnel. Ensuite, en 1989, nous avons fondé en Grèce l'Association de magistrats grecs pour la démocratie et les libertés, qui est devenue dorénavant membre de MEDEL.

Notre Association judiciaire grecque se caractérise par la participation à ses seins de juges provenant de tous les branches de la justice grecque, à savoir la justice civile, pénale et administrative, ainsi que d'avocats du ministère public. Ils sont membres aussi de magistrats à la retraite. L'Association hellénique agit en parallèle avec les syndicats de magistrats et collabore avec eux. En 2019, nous avons célébré à Athènes les trente ans de l'existence de l'organisation grecque, avec la participation, de la part de MEDEL, d'un grand nombre de magistrats de pays européens. À Athènes également, nous avons célébré auparavant, en mai 2016, les 30 ans de MEDEL lui-même. Il faut souligner que notre Association hellénique avait été initialement accueillie avec beaucoup de réserve par l'establishment judiciaire de notre pays. Les juges étaient traditionnellement tenus à une attitude qui interdisait presque l'expression libre de leurs opinions et des actions qui en découlent, à l'exception notable les membres du Conseil d'État qui constitue en Grèce la Cour Administrative Suprême.

Notre Association nationale, grâce en plus à l'influence de MEDEL, a osé quelque chose de nouveau, de différent, de plus libre dans le domaine judiciaire traditionnellement conservateur. Au fil des années, notre Association a organisée de nombreuses manifestations publiques (communications, journées d'information, conférences etc.) à Athènes et dans d'autres villes de la Grèce, sur de questions liées à l'indépendance et la démocratisation de la justice et à la protection des droits de l'homme, individuels et sociaux. Les générations de juges se succèdent et les nouveaux collègues prennent le relais avec mérite. Cependant, la justice est toujours attaquée, même à nos jours, et son indépendance est menacée partout en Europe.

Les siècles se sont écoulés depuis qu'Aristote a mentionné pour la première fois la distinction des trois pouvoirs à l'organisation de la Cité. Montesquieu l'a suivi plusieurs siècles plus tard. Les Constitutions et les textes internationaux l'ont ensuite formulée par écrit. Cependant, l'autorité gouvernementale veut partout être incontrôlable, fonctionner sans règles, ne pas rencontrer de résistances, en collaboration toujours étroite avec le pouvoir économique. Les équilibres des trois pouvoirs de l'État dérangent les gouvernements, les check and balances ne sont pas facilement acceptés. Mais c'est surtout l'autorité judiciaire qui dérange l'exécutif, car elle ne cède pas

facilement à ses pressions. L'indépendance de la justice exige qu'elle ne soit pas prévisible à son action et à ses décisions. Le pouvoir politique fait pourtant tout ce qu'il peut pour influencer ou empêcher le jugement judiciaire libre. Les juges résistent cependant partout.

Nous nous appuyons dans toute l'Europe sur de bases solides: ce sont nos traditions démocratiques et nos textes constitutionnels nationaux, ainsi que les textes de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe. Le respect cependant de ces textes n'est pas facile en fait. Il nécessite de luttes collectives mais aussi des efforts individuels. L'indépendance de la justice n'est pas un privilège des juges, elle au service du peuple et vise à annuler l'absolutisme qui se cache sous n'importe quel déguisement prétendument populaire. Les attaques contre l'autorité judiciaire sont malheureusement nombreuses dans tout le continent européen. Et les organisations judiciaires nationales, MEDEL et chaque juge individuel doivent rester vigilants, afin qu'on puisse repousser les tendances autoritaires des autorités gouvernementales.

La démocratie n'a pas, malheureusement, cessée d'être menacée en Europe par les nombreuses et dangereuses aussi conceptions prétendues anticonformistes, mais en fait réactionnaires, par les idéologies soi-disant neutres et les pratiques bureaucratiques de Bruxelles, par l'absence générale de politiciens de valeur, par une hypocrisie politique très répandue, par de compromis perpétuels sur tous les niveaux, qui sapent la pureté idéologique de notre tradition européenne démocratique commune.

En revanche je ne peux que de me réjouir de la croissance considérable de MEDEL au fil du temps, qui a intégré de nombreuses organisations judiciaires de l'Europe de l'Est. Je n'ai qu'une seule inquiétude: J'espère que les nombreux problèmes, auxquels les magistrats se sont confrontés, principalement issus de pays de l'Europe de l'Est, n'affectent pas les efforts que Medel a consacrés, dès le début, notamment sur l'approfondissement de la démocratie en ce qui concerne l'organisation de la justice et les libres expressions et actions des associations judiciaires, ainsi que de chaque juge et procureur individuel dans notre Continent.

En terminant, je dois surtout signaler que nous devons préserver surtout la paix dans notre Europe éprouvée, contre les propagandes de parties maintenant encore belligérantes. Un mouvement pacifiste doit se répandre partout dans notre Continent. Nous ne voulons aucune guerre entre européens. La guerre existante à Ukraine doit finir honnêtement et le plus vite possible. Car le droit à la vie est naturellement le premier de droits fondamentaux, qui doit être efficacement respecté en Europe et partout dans le monde. Les guerres annulent le droit à la vie en définitive, non seulement pour les troupes, mais aussi pour la population civile. Nos pensées sont, ces jours-ci, surtout aux personnes touchées le plus par la guerre, qui sont en plus les plus innocentes, c'est à dire aux enfants, ukrainiens et russes ainsi qu'aux enfants palestiniens. Il faut agir pour la paix et agir vite.

